



Réf. Farde e-Assemblées : 2580322

N° OJ : 9

Projet d'Arrêté - Conseil du 22/04/2024

Objet : Contrat de Sécurité et de Prévention 2024.- Subside à l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance /Brussel Vooruit".

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil Communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

En application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit";

Vu les crédits prévus à l'article 30042/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer un subside de 1.300.000,00 EUR à l'article 30042/33202 du budget ordinaire 2024 à l'attention de l'asbl "BRAVVO - Bruxelles Avance / Brussel Vooruit".

Annexes :